

COMMUNIQUE DE PRESSE

MICROCREDIT PERSONNEL A L'UDAF DU LOIRET Renouvellement de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts (CDC) de la Région Centre Val de Loire

Le vendredi 18 Décembre 2015

Pascal HOFFMANN, Directeur régional de la Caisse des Dépôts Centre Val de Loire, et **Gérard DEGRAVE**, Président de l'UDAF du Loiret, **ont signé** dans les locaux de l'association, **une convention renouvelant** pour la seconde année **le soutien au dispositif plateforme Microcrédit Personnel**. A cette occasion, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et l'UDAF du Loiret ont présenté les objectifs du dispositif et les perspectives de développement. Des témoignages audio de demandeurs ont finalement pu être partagés.

↳ **Les partenaires bancaires (l'association parcours confiance de la Caisse d'épargne, le Crédit mutuel ainsi que le point passerelle du Crédit Agricole) ont pu témoigner de leur investissement en faveur du microcrédit personnel en lien avec l'UDAF.**

RAPPEL : Véritable outil d'insertion bancaire, le microcrédit personnel est destiné à toutes personnes exclues du système bancaire classique en raison d'une insuffisance de ressources, d'une relation bancaire altérée ou d'une méfiance à l'égard du crédit. Il a pour objectif d'ouvrir l'accès au crédit à toutes personnes désireux de réaliser un projet de vie ou pour affronter un accident de la vie. Il est assorti d'un accompagnement pendant toute la durée du remboursement.

Renseignements :

UDAF DU LOIRET - ESPACE INFORMATION FAMILLES
Téléphone : 02.38.71.99.11. / Mail : eif@udaf45.fr

A propos de l'UDAF du Loiret...

Association Loi 1901 qui a pour mission principale de représenter l'ensemble des familles résidant sur le Département, conformément à l'ordonnance du 3 mars 1945 instituant l'UNAF et les UDAF (article L 111-3 du code de l'action sociale et des familles). Elle rassemble **28 mouvements familiaux, 84 associations familiales soit près de 6600 familles**. L'UDAF gère tout service d'intérêt familial dont on lui a confié la charge (services judiciaires de protection des majeurs, services d'action éducative en milieu ouvert, service d'aide à la gestion budgétaire familiale, l'espace ressources logement... Elle assure également d'autres missions institutionnelles notamment de représentation, d'animation du réseau des associations familiales, de gestion du secrétariat de la médaille de la famille et a développé un espace information familles (soutien aux tuteurs familiaux, microcrédit personnel, parrainage de proximité...)

CONDITIONS ET DEMARCHES GENERALES

POUR QUI ?

Demandeurs d'emploi
Bénéficiaires des minima sociaux
Etudiants
Apprentis
Salariés ou non-salariés
Titulaires d'un Contrat à Durée Déterminée
Retraités aux revenus modestes



LES CONDITIONS

- Etre exclu du prêt bancaire traditionnel
- Avoir une capacité de remboursement (même minime)
- Avoir la volonté de concrétiser un projet personnel favorisant une meilleure insertion sociale et/ou professionnelle



PARTENAIRES BANCAIRES

- Association parcours confiance de la Caisse d'épargne
 - Le point Passerelle du Crédit Agricole
 - Le crédit Mutuel



MONTANT ET DUREE

- Montant du crédit de 300 à 3000 €
- Taux d'intérêt sensiblement inférieur ou égal au taux du Livret A en vigueur
 - Durée de remboursement de 3 à 36 mois
- Sans frais de dossier, ni caution, ni questionnaire de santé

PROJETS DE FINANCEMENT

- Mobilité (permis de conduire, achat de véhicule)
 - Frais de santé
 - Equipements mobiliers
 - Travaux d'habitation ...



NE PREND PAS EN COMPTE

- Le refinancement de crédits bancaires
 - Le découvert bancaire
- Crédits en cours, factures impayées

Principalement ouvert aux personnes non inscrites au fichier national des incidents de paiement